



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-386**

Séance publique du

20 juillet 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1114509-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MISE EN PLACE D'UN PASS SENIORS

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Sylvaine DI CARO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2017

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Madame Sylvaine DI CARO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : MISE EN PLACE D'UN PASS SENIORS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis plusieurs années la Ville propose et organise diverses activités pour les seniors Aixois et à ce jour plus de 9 000 seniors sont inscrits et en bénéficient ; ceci a pour objectif de maintenir le lien social, de prévenir l'isolement, de développer les liens interpersonnels et intergénérationnels.

Afin de valoriser ces activités de plus en plus nombreuses et variées, et dans la recherche d'une optimisation de notre gestion budgétaire, il serait souhaitable de mettre en place un Pass Seniors annuel valide du 1^{er} octobre au 30 septembre qui permettrait l'accès à l'ensemble des activités ci-dessus mentionnées et faciliterait la gestion de l'ensemble des plannings de réservation.

Par délibération n° DL.2017-3 du 03 février 2017 nous avons fixé les tarifs et droits divers des services publics et notamment pour certaines prestations à destination des seniors.

Ces dernières sont classées en plusieurs catégories :

Catégorie 1	3 animations dansantes	Titulaires ASPA : 3,50 €	Non titulaires ASPA : 7€
Catégorie 2	Sortie 1/2 journée	Titulaires ASPA : 10 €	Non titulaires ASPA : 20,50 €
Catégorie 3	Sortie journée	Titulaires ASPA : 15,50 €	Non titulaires ASPA : 31 €

En revanche les autres activités sont essentiellement gratuites :

- Thés dansants et Karaokés

- Rencontres intergénérationnelles seniors/élèves de septembre à juin : ateliers peinture, ateliers d'écritures, ateliers d'informatique, visites de musées, sorties en plein air
- Sorties culturelles guidées: visite de musées et de bâtiments culturels
- Rencontres estivales (bals, karaokés, jeux de société...)
- Semaine bleue en octobre: visites guidées, conférences, bal, sorties

L'attribution d'un Pass Seniors s'effectuera aux conditions ci-après définies:

- Être retraité et âgé de 65 ans et plus
Dans le prolongement des délibérations des 21 juillet 2014 et 2 mai 2016 fixant à 65 ans l'âge nécessaire pour être bénéficiaire respectivement des colis et des repas de Noël il semble cohérent de fixer aussi à 65 ans l'âge pour bénéficier de toutes les activités proposées.
- Être domicilié sur la Commune d'Aix-en-Provence au 1^{er} janvier de l'année en cours
- Être couvert par une assurance Responsabilité civile

Dispositions financières :

ACTIVITES	PRIX ACTUEL		PASS SENIORS	
	Non titulaires ASPA	Titulaires ASPA	Revenus < 1210 €/mois	Revenus > 1210 €/mois
3 animations	7 €	3,50€	10 €	17 €
Thés dansants et Karaokés	0 €	0 €		
Rencontres et sorties intergénérationnelles Ateliers : informatique, écriture, peinture.....)	0 €	0 €		
Rencontres estivales	0 €	0 €		
Sorties culturelles	0 €	0 €		
Semaine bleue (conférences, bals sorties, visites guidées, animations diverses	0 €	0 €		

Les sorties à la journée et les sorties d'une demi journée restent payantes au tarif énoncé précédemment. Néanmoins les seniors participants aux sorties devront prendre le Pass Seniors pour en bénéficier.

En conséquence je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise en place d'un Pass Seniors annuel aux conditions ci-dessus énoncées ;
- **DIRE** que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} novembre 2017, date de renouvellement des dossiers ;
- **AUTORISER** la régie de recettes **SENIORS** à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»